



SOS Loire Vivante

Communiqué de presse

ASSEMBLEE GENERALE DE SOS LOIRE VIVANTE

15 octobre 2005

La 17^{ème} assemblée générale de SOS Loire Vivante s'est tenue au Centre Roger Fourneyron au Puy-en-Velay de 15 h à 19 h et a été suivie par environ 70 personnes. (Les 3000 adhérentes habitent dans la France entière).

Après l'ordre du jour statutaire, quatre grands sujets ont été débattus et ont aboutis aux décisions énoncées ci-dessous :

1. La rétrocession des terrains et du patrimoine bâti de la Haute Vallée de la Loire, proposée par l'EPL

- Nous félicitons le Conseil Général de la Haute Loire pour ses intentions d'accepter la rétrocession.
- Le principe de propriété collective doit prévaloir. C'est à dire que la totalité des terrains et des biens bâtis qui restent à rétrocéder doit rester dans les mains de la collectivité publique. (Terrains au CG, patrimoine bâti aux communes)
- SOS Loire Vivante attend que le Conseil Général vote au plus tôt un accord de principe qui mettrait fin à toutes les spéculations. Cet accord pourrait tout à fait être conditionné aux clarifications déjà sollicitées par le Conseil Général auprès de l'EPL.
- Un "Appel des Citoyens" sera lancé (sorte de "pétition positive"), afin de soutenir le processus de rétrocession et de demander la création d'une structure mixte à vocation unique (alliant les collectivités locales, des associations et les usagers), qui coordonnerait la gestion de la Haute Vallée de la Loire de la façon la plus cohérente qui soit.
- Nous regrettons que le Conseil Général n'ait jusqu'ici pas associé la société civile à la réflexion de la future gestion de ce patrimoine européen exceptionnel.
- En conséquence, nous prendrons l'initiative d'organiser une journée d'information et de débats publics où des représentants du Conseil Général, de l'EPL et de l'Agence de l'Eau seront invités. Préalablement à ces débats, les associations des usagers et de protection de la nature et plus particulièrement le collectif Haute Loire Vivante seront réunies, dans le but d'harmoniser leur position.

2. La protection des droits des expropriés

Entre 40 et 60 personnes, souvent possesseurs de petites surfaces, dont nombre d'adhérents de l'association, ont été expropriées et ne sont toujours pas indemnisées. Afin de simplifier la procédure de recouvrement de leurs droits, nous regroupons tous ces propriétaires dans un collectif représenté par SOS Loire Vivante et entamons une démarche juridique collective avec l'aide de nos avocats bénévoles. Après restitution des terrains, une décision collective pourrait intervenir concernant leur destination.

3. Le démantèlement du barrage de Poutès et la sauvegarde du saumon.

L'Assemblée générale approuve nos propositions que le renouvellement de concession ne soit accordé qu'à deux des trois barrages du complexe hydraulique de Monistrol d'Allier et que le barrage de Poutès soit démantelé. Cette solution permettra de maintenir 50% de la production d'électricité. L'exploitation de ces barrages restants devra cependant être modifiée afin de minimaliser l'impact sur les milieux naturels. Pour le cas où EDF ne souhaiterait pas suivre cette proposition, une plate forme locale de collectivités et d'associations pourrait devenir propriétaire exploitant et recouvrer ainsi une partie des revenus perdus suite au départ d'EDF.

4. Projet d'une Maison d'information à Colempce

L'assemblée approuve la proposition de son CA de créer une maison d'information à Colempce, dans le moulin non habitable et en zone inondable, qui sera à restaurer.

Cette assemblée générale très conviviale s'est terminée par la reconduction à l'unanimité du Conseil d'Administration et du Bureau. Dans le cadre d'une assemblée extraordinaire précédant l'AG, le nom de l'association a été modifiée en SOS Loire Vivante – ERN France à la place de SOS Loire Vivante – Serre de la Fare. (ERN = European Rivers Network)

Contact : Roberto Epple, Président 06 08 62 12 67
Photos disponibles sur demande